



Imposition des revenus locatifs en 2019

Par **hydeon**, le **20/08/2018** à **20:28**

Bonjour,

De nombreuses émissions de télé parlent de la retenue à la source pour l'impôt sur les revenus, à partir de 2019.

Mais ,à chaque fois il n'est question que des retenues à la source sur les bulletins de salaire ou les retraites.

Le paiement de l'impôt sur les revenus locatifs n'est jamais abordé.

Techniquement, il n'est pas possible que l'impôt soit retenu à la source, donc comment cela va-t-il se passer pour ceux qui gèrent leurs locations en direct ?

Par **Visiteur**, le **20/08/2018** à **22:34**

Bonjour

Regardez sur votre compte ...impôts.gouv

Pour ma part, il apparaît une somme mensuelle calculée par l'administration fiscale et qui correspond au 1/10 de l'impôt engendré par mes revenus fonciers..